MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 103 (2003), p. 297-306

Chantal Heurtel

Le serment d'un chamelier: O. Gournet Mourraï 242.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Le serment d'un chamelier : O. Gournet Mourraï 242

Chantal HEURTEL

Sur la rive gauche de Thèbes se dresse la colline de Gournet Mourraï. Située au sud de la colline de Cheikh Abd al-Gourna, elle surplombe le temple d'Hathor de Deir al-Médîna. Au cours des fouilles que Georges Castel y effectua entre 1971 et 1973, une documentation copte d'environ mille quatre cents ostraca [1] a été rassemblée [2].

L'établissement dont les ruines ont été mises au jour est probablement un monastère [3] dédié à un Marc, comme l'écrivait Jean Gascou [4]. Un monastère, au sens large du terme [5], sorte de regroupement d'habitats semi-anachorétiques à partir de la cellule d'un saint personnage ; puis autour d'une église. Il est vraisemblable que ce *topos* soit celui de Saint-Marc l'Évangéliste [6]. Ce nom a été en grande faveur sur le site puisqu'on n'y dénombre pas moins d'une soixantaine de Marc (des plus simples aux « très-humbles » en passant par les diacres et les prêtres).

Cette collection a joué de malchance, car le regretté René-Georges Coquin, dont on sait qu'il y a beaucoup travaillé, n'a pas eu le temps de la publier. Par ailleurs, ses notes ne sont pas accessibles. Non seulement, il fallait reprendre à zéro la lecture des ostraca, mais encore il a été nécessaire, non sans de grandes difficultés, d'identifier le lieu de conservation des dits ostraca. Depuis les années de leur exhumation, après collage et inventaire, ils furent conservés dans la tombe-magasin nº 21 de la maison de fouilles de l'Ifao à Deir al-Médîna, sur les lieux mêmes de leur recensement. En mai 1995, les ostraca ont été déménagés dans le magasin Carter, enveloppés cinq par cinq dans du coton et réunis dans des petits sacs en plastique,

1 S. Sauneron, « Travaux de l'Ifao en 1970-1971 », *BIFAO* 70, 1970, p. 251.

2 Bernard Mathieu, directeur de l'Ifao, nous a chargées, Anne Boud'hors et moi-même, de publier, avec l'accord de Georges Castel, les ostraca coptes de Gournet Mourraï ; nous les en remercions vivement, ainsi que Jean-François Gout et l'équipe du service photo de l'Ifao.

3 L'ostracon O. Gournet Mourraï 1102 (photo DM72-4090-1102) est un billet à remettre à « l'Apa Marc l'higoumène ».

4 J. Gascou, « Documents grecs de Qurnat Ma'ry », *BIFAO* 99, 1999, p. 201-215.

5 E. Wipszycka, « Sur la terminologie monastique en Égypte », *JJP* 31, 2001, p. 147-168, part. p. 149 et p. 152 ; et « Le fonctionnement interne des monastères et des laures en Égypte du point de vue économique », *JJP* 31, 2001, p. 169-186, part. p. 169.

6 W.E. Crum, H.G.E. White, *The Monastery of Epiphanius at Thebes*, t. II, New York, 1926 ; Ep 84, 34-37.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

portant des numéros égyptiens, emballés dans des cartons empilés dans des caisses en bois, au nombre de trois, portant le nº 21. Ce lourd appareil nécessitant la présence de plusieurs inspecteurs pour la consultation des ostraca ne facilite pas cette tâche que nous avons entreprise au début de l'année 2002. Bien que nous n'en ayons pas vu plus d'un cinquième, nous avons lu la totalité de la documentation, grâce aux photographies des années 1971 à 1973, archivées au service photo de l'Ifao dont Jean-François Gout et l'équipe du service ont exécuté des tirages papier et avec lesquelles ils ont gravé deux disques. Nous souhaitions avoir eu en main tous les ostraca, avant de les publier, mais le temps passant nous en commençons la publication par un ostracon, que nous n'avons pas vu, mais qui est entier, d'une écriture soignée et concerne un contrat au sujet d'un chameau [7]. Il est assez original au sein d'une documentation connue [8] de ce type de contrat. La collection peut être répartie en lettres ou billets, actes, reconnaissances de dette, comptes, copies de textes bibliques, exercices, listes de noms, textes en rapport avec le vin et enfin des textes intacts (ou presque) concernant laissez-passer, lettres plus ou moins fleuries [9] et ce contrat. Malgré quelques ressemblances graphologiques, nous n'avons pas identifié une main particulière. Dans l'ensemble, à quelques exceptions près, les écritures ne sont pas professionnelles. Les lettres sont le plus souvent penchées à droite, détachées les unes des autres, sans ligature, et parfois l'écriture est droite et grande.

La datation du site est délicate. Si les documents coptes ne viennent pas infirmer la période généralement admise d'occupation du lieu du VI^e^ siècle au début du VIII^e^ siècle [10], nous voudrions noter un élément de réflexion et la présence d'un ostracon particulier trouvé sur le site. Il est très étonnant que deux sites aussi voisins que celui de Deir al-Médîna et de Gournet Mourraï ne montrent pas davantage de preuves écrites d'une proximité contemporaine, que celle d'une mention sur la façade du temple d'Hathor [11] ⲁⲛⲟⲕ ⲙⲁⲣⲕⲟⲥ ⲡⲡⲓⲥ// ⲱⲏⲙ ⲡⲱⲏⲣⲉ ⲛ̄ⲁⲡⲁ ⲡⲉⲧⲣⲟⲥ ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲙ̄ⲡⲓⲁⲅⲓⲟⲥ ⲁⲡⲁ ⲙⲁⲣⲕⲟⲥ, « Je suis Marc l'humble novice (πιστός), le fils d'Apa Pierre, prêtre (πρεσβύτερος) de Saint (ἅγιος)-Apa-Marc ». On peut penser que le *topos* du Saint-Apa-Marc dont Pierre est le prêtre est celui de Gournet Mourraï. Un billet d'« un maître et père Apa Pierre le prêtre », ostracon O. Gournet Mourraï 1098 (photo DM72-4038-1098) a été trouvé à Gournet Mourraï, mais la teneur du billet des frères qui attendent Pierre laisse place au doute quant à la provenance exacte du tesson : ⲛⲉⲥⲛⲏⲩ ☥ ⲉⲩⲥⲓⲁⲓ̈ ⲙ̄ⲡⲉⲩϫⲟⲉⲓⲥ ⲛ̄ⲉⲓⲱⲧ̄ ⲁⲡⲁ ⲡⲉⲧⲣⲟⲥ ⲡⲡⲣⲉⲥ// ⲁⲣⲓⲡⲛⲁ̄ ⲛⲅ̄ⲧⲁϩⲟⲛ ⲉⲓⲥ ϩⲏⲏⲧⲉ ⲧⲛ̄ⲕⲁⲧⲉϫⲉ ⲉⲧⲉⲕⲙⲛ̄ⲧⲉⲓⲱⲧ̄ ☥·☥·☥, « Les frères ! + Ils écrivent à leur maître et père Apa Pierre le prêtre (πρεσβύτερος) : Contacte-nous s'il te plaît ! En effet voilà que nous attendons ta paternité +++. » Soit le document écrit sur place a été adressé à un prêtre Pierre résidant à l'extérieur du monastère et il l'a apporté avec lui, lors de sa venue. Soit, ce qui est plus probable, ce sont les frères installés en dehors du

7 Le mot chameau est employé dans son sens générique, même s'il s'agit de dromadaires en Égypte.

8 W.E. Crum, *Coptic Ostraca*, Londres, 1902 ; CO 218, CO 219, CO 220, CO 221, CO 229 et CO Ad. 30.

9 Une surtout, O. Gournet Mourraï 398, 4-5, (photo DM71-2731-398) : Salutations adressées « au parfum de votre sainte piété ».

10 J. Gascou, *BIFAO* 99, p. 201.

11 Ch. Heurtel, *Les inscriptions coptes et grecques du temple d'Hathor à Deir al-Médîna*, *BEC*, Ifao (sous presse), inscription nº 24.

BIFAO 103 (2003), p. 297-306 Chantal Heurtel
Le serment d'un chamelier: O. Gournet Mourraï 242.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

monastère qui ont écrit à Pierre, alors prêtre de l'église Saint-Marc [12] et l'ostracon est demeuré sur le lieu. Bien sûr aucun document ne présente un Marc fils d'un prêtre Pierre. Moins d'une vingtaine de pièces témoignent, néanmoins, de ce nom. L'une d'elle est de grande taille ; il s'agit d'une jarre (de vin) inscrite sur sa panse de deux lignes de texte, O. Gournet Mourraï 217 (photo DM71-7-3/ DM72-2804-217G/ DM72-2805-217G) : (1) ⲧⲁⲁϥ ⲙⲡⲉⲧⲣⲟⲥ ⲡⲣⲉⲥ[ⲃⲩⲧ/ⲙ̄]ⲛ̄ⲛⲁⲁⲡⲁ [ⲙ]ⲁ[ⲣⲕ]ⲟⲥ (2) [ⲥⲙ] ⲡⲧⲟⲟⲩ ⲛⲭⲉⲙⲉ ⲥⲓⲧ[ⲛ̄ ⲓⲱⲥⲏ]ϥ ⲡⲁⲡⲁⲥⲛ̄[. . . .]ⲁⲛ-, « À remettre à Pierre, prêtre (πρεσβύτερος) et à ceux (du *topos*) Apa-Marc sur la montagne de Djémé, de la part de Joseph *Papas* de ? » La restitution des lettres entre les crochets est fondée sur la taille identique des lacunes, (1) [ⲃⲩⲧ/ⲙ̄] et (2) [ⲛ̄ ⲓⲱⲥⲏ].

Un ostracon très fragmentaire mentionne « l'humble *Frangé* [13] », celui qui est domicilié dans la tombe d'Aménemopé TT29 [14]. L'abondante moisson d'ostraca de la cinquième campagne de fouilles de la Mant [15], début 2003, concernant le personnage, éclairera peut-être la datation d'un moment de la vie du *topos* de Gournet Mourraï et les relations entre les différents sites que sont la colline de Cheikh Abd al-Gourna et ses anachorètes, l'église Saint-Isidore (dans le temple d'Hathor) à Deir al-Médîna et le monastère Saint-Marc.

O. Gournet Mourraï 242 [16]

Photo de l'ostracon : DM71-7-33 = DM72-2937-242 ; tranches : DM71-2825-242 = DM71-2826-242 et DM71-2824-242 = DM71-2823-242.

Inscrit sous le n° 242 sur la liste des numéros d'inventaire de R.-G. Coquin, conservée à l'Ifao. Poterie convexe à larges côtes.

13,5 cm × 13 cm (environ).

Provient du passage étroit et coudé contournant l'angle sud-est du bâtiment principal et surplombant la cuisine et la réserve de jarres.

Écriture soignée, semi-professionnelle, lettres penchées à droite, très régulières.

ϯ ⲧⲧⲣⲟⲫⲏ ⲙ̄ⲡⲃⲁⲙⲟⲩⲗ
ⲙ̄ⲛ̄ⲧⲉⲫϩⲩⲗⲏ ⲉⲓⲧⲉ ⲑⲁⲗⲓⲥ ⲉⲓⲧⲉ ⲕⲉⲉⲓⲁⲟⲥ
ⲉⲩⲛⲁⲙⲟⲩϩ ϩⲙ̄ⲡⲅⲉⲛⲏⲙⲁ ⲙ̄ⲡⲓⲃⲁⲙⲟⲩⲗ
ⲛ̄ⲧⲁⲱⲣⲕ̄ ⲛⲏⲧⲛ̄ ⲉⲭⲛ̄ⲛⲁⲓ ⲫⲁⲛⲧⲟⲩⲙⲟⲩϩ
5 ⲉⲩⲫⲁⲛⲙⲟⲩϩ ⲡⲉⲥⲙⲟⲩ ⲉⲧⲉⲣⲉⲡⲭⲟⲉⲓⲥ ⲛⲁ

12 Aucun document ne donne le nom de l'église dont les ruines sont toujours visibles au sommet de la colline de Gournet Mourraï ; il est plausible qu'elle ait été dédiée à saint Marc, comme les vestiges du monastère.

13 Ostracon O. Gournet Mourraï 266 : [ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲉⲓ]ⲉⲗⲁⲭ/ ⲫⲣⲁⲅ[ⲅⲉ ⲉϥ ⲫⲓ]ⲛⲉ ⲉⲛⲉϥⲙⲉⲣ[ⲁⲧⲉ].

14 Ch. HEURTEL, « Nouveaux aperçus de la vie anachorétique dans la montagne thébaine : les ostraca coptes de la tombe TT29 », *BSFE* 154, juin 2002, p. 29-45.

15 Citons : Roland Tefnin, directeur, Laurent Bavay, son assistant, Ariane Vaneigem, photographe et toute l'équipe de la Mission archéologique dans la Nécropole thébaine (Mant).

16 Abrégé en GM 242. Bien que nous ayons vu les ostraca faisant partie des quatre cents premiers numéros d'inventaire, nous n'avons pas vu celui-ci.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ⲧⲟϣϥ ⲧⲛⲁⲱⲣⲕ ⲉⲭⲱϥ ⲛ̄ⲧⲁⲧⲡⲙⲉⲣⲟⲥ
ⲙ̄ⲡⲧⲟⲡⲟⲥ ⲛ̄ⲭⲁⲓⲉ ⲛⲁϥ ⲉⲧⲉⲧⲡⲁϣⲉ ⲧⲉ ⲙ̄
ⲡⲉⲧⲛⲁⲃⲱϣ ⲧⲏⲣϥ· ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲧⲁⲣⲡⲥⲱⲃ
ⲙⲡⲧⲟⲡⲟⲥ ⲁⲭⲛ̄ⲕⲁⲧⲁⲫⲣⲟⲛⲏⲥⲓⲥ
ⲛ̄ⲧⲁⲣⲟⲩⲥⲟⲟⲩ ⲉⲓⲙⲟⲩⲥ ⲙⲟⲟⲩ ⲛⲁⲁⲡⲁ
ⲁⲡⲁ ⲓⲉⲍⲉⲕⲓⲏⲗ ⲙ̄ⲛⲁⲡⲁ ⲡⲭⲱⲣ
ⲕⲁⲧⲁⲉⲃⲟⲧ ⲁⲩⲱ ⲡⲕⲉⲫⲁⲗ⁄
ⲛ̄ⲧⲁⲡⲣⲟⲥⲉⲭⲉ ⲉⲡⲕⲁⲙⲟⲩⲗ
ⲭⲉ ⲛⲛⲉⲓⲕⲁⲧⲁⲫⲣⲟⲛⲉⲓ ⲙ
ⲙⲟϥ· ⲉⲓⲱⲁⲛⲕⲁⲧⲁⲫ⁄
ⲥⲓⲙⲛ̄ⲧⲣⲉ ⲥⲛⲁⲩ ⲏ

Tranche droite (de bas en haut) :

ⲱⲟⲙⲛ̄ⲧ[.]ⲉⲓⲛⲁⲃⲱⲕ[6 à 8 lettres]

Tranche gauche (de haut en bas) :

☥[une douzaine de lettres]ⲡⲁⲛⲁⲱ
[une douzaine de lettres ⲣ]ⲱⲙⲉ

Bord supérieur gauche :

? ⲫⲥⲁⲛ?

« + La nourriture du chameau et son équipement, soit les sacs, soit les autres éléments, seront payés par le revenu de ce chameau. Et je vous jure quant à ces choses qu'elles seront payées. Quand elles seront payées, je jure quant au bénéfice que le Seigneur décidera, que je donnerai au *topos* (du) désert la part qui lui revient, c'est-à-dire la moitié de tout mon (gain) net ; je travaillerai pour le *topos* sans négligence et je passerai une journée par mois à puiser de l'eau pour Apa Apa (*sic*) *Ézéchiel* et Apa *Pdjôr*. Et le plus important, je m'occuperai du chameau sans négligence envers lui. En cas de négligence, envoie deux témoins ou trois ; alors j'irai dans [???] + [???] le serment [???] les hommes. Jean ? ».

Le scribe écrit soigneusement le contrat sur la surface convexe de l'ostracon ; il consigne la suite du texte sur la tranche droite (de bas en haut). Puis il ajoute deux lignes indépendantes, peut-être une sorte de résumé, sur la tranche gauche (de haut en bas). Enfin il termine sur le bord supérieur gauche de l'ostracon par le nom du chamelier, du commanditaire ou du *topos*...

1 ⲧⲣⲟⲫⲏ, τροφή, ἡ [17] : nourriture ; l'auteur signale, parmi d'autres exemples, celui de l'ostracon CO Ad. 30, 13 (liste).

BIFAO 103 (2003), p. 297-306 Chantal Heurtel
Le serment d'un chamelier: O. Gournet Mourraï 242.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

2 ⲧϩⲩⲗⲏ, ὕλη, ἡ [18] : l'équipement du chameau est composé de divers éléments que détaillent les ostraca CO 218, 11-21 et CO 221, 14-19 : un licou, des guides et divers paniers. Dans ces deux cas, ce sont les chameliers, Abraham, d'un côté et Joseph, d'un autre, dont les supérieurs successifs du monastère de Phoibammon ont loué les services, qui s'engagent à fournir (ou à entretenir) l'équipement du chameau. Quant à Joseph, il remettra cet équipement au monastère quand il le quittera. Dans GM 242 c'est aussi le chamelier qui paiera la nourriture et l'équipement du chameau (constitué de sacs et d'autres éléments) sur son revenu. En revanche, dans l'ostracon Ep 84, 11-13, c'est Sévère, le prêtre du *topos* d'Apa Jean du désert, qui s'engage à payer la nourriture et l'équipement du chameau sur sa part, mais c'est le prêtre qui est le requérant.

2 ⲉⲓⲧⲉ … ⲉⲓⲧⲉ, εἴτε : soit ... soit.

2 ⲑⲁⲗⲓⲥ, θαλλίον, τό [19] : sac (deux artabes) inscrit dans des listes ou dans des lettres ; sac de sable, de gâteaux, d'huile. Rappelons l'utilisation inattendue de ce mot dans un compte de vêtements, gravé sur la façade du temple de Deir al-Médîna [20].

2 ⲉⲓⲇⲟⲥ, εἶδος, τό : objet, élément.

3 ⲡⲅⲉⲛⲏⲙⲁ ⲙ̄ⲡⲓⲃⲁⲙⲟⲩⲗ, γένημα, τό [21] : le revenu du chameau. Élie le chamelier s'engage à ne pas tromper les frères du monastère de Phoibammon, qui l'ont engagé, quant au revenu du chameau, en CO 220, 21-22. En Ep 84, 5, Sévère versera au chamelier Phoibammon, pour prix de son salaire, le cinquième du revenu du chameau. Dans un cas un peu différent, un personnage dont le nom est perdu écrit à Victor, supérieur de Phoibammon, pour qu'il lui loue (ou prête) un chameau pour travailler avec lui. Le monastère prend 3/5 (du revenu ?) comme prix du chameau et le chamelier reçoit 2/5 pour sa peine, en CO 219, 6-7.

4 ⲛ̄ⲧⲁⲫⲣⲕ̄ ⲛⲏⲧⲛ̄ ⲉϫⲛ̄ⲛⲁⲓ, le chamelier de GM 242 « jure sur ces choses », ce qui n'est pas le terme le plus couramment employé. Dans CO 218, 5-6 ; CO 220, 6-7 ; CO 221, 4 ; CO 222, 3 (en partie en lacune), le chamelier se déclare « prêt à », ϯⲟ ⲛ̀ⲉⲧⲟⲓⲙⲱⲥ, (ἑτοῖμος ou ἕτοιμος), terme emprunté aux reconnaissances de dette. En Ep. 84, 5 et 25, c'est le prêtre Sévère qui est « prêt à » ; en effet, c'est lui qui écrit au chamelier alors que dans les autres cas ce sont les chameliers qui s'adressent au monastère.

5 ⲥⲙⲟⲩ [22] : « bénédiction » au sens de :
– offrande, aumône ;
– produits, revenus d'un travail agricole ;

17 H. Förster, *Wörterbuch des Griechischen Wörter in den Koptischen Dokumentarischen Texten*, Berlin, New York, 2002, p. 825.
18 *Ibid.*, p. 832.
19 *Ibid.*, p. 327.
20 Ch. Heurtel, « Inscriptions coptes », inscription nº 25 ; texte analysé par Crum, Ep. I, p. 9, note 10.
21 H. Förster, *Wörterbuch*, p. 146.
22 T.S. Richter, *Rechtssemantik und forensische Rhetorik*, (Kanobos t. III), Leipzig, 2002, nº 126, p. 260.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ex. KOW 42, 13 : ⲡⲥⲙⲟⲩ ⲁⲉ ⲡⲉⲧⲉⲣⲉⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛⲁⲧⲟⲱϥ ⲉⲣⲟⲛ ⲧⲡⲁⲱⲉ ⲉⲣⲟⲓ ⲧⲕⲉⲡⲁⲱⲉ ⲉⲣⲟⲕ ϩⲱⲱⲕ ϩⲁⲛⲉⲕϩⲓⲥⲉ, « Et (de) la bénédiction que Dieu nous attribuera, la moitié est pour moi, l'autre moitié pour toi-même, pour ton travail. » ;
ex. KOW 28, 10-11 : ⲛⲧⲁ†ⲛⲉⲥⲙⲟⲩ ⲛⲁⲕ ⲉϫⲛⲁⲁⲁⲩ ⲛⲁⲗⲟⲙⲁⲙ, « Et je te donne(rai) les revenus sans aucune récrimination. » ;
ex. KRU 66, 30 : ⲛⲣⲁⲧⲓⲟⲩ ⲧⲏⲣϥ ϩⲛⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲙⲛⲡⲉⲥⲃⲃⲉ ⲙⲛⲡⲉϥϩⲟⲓ ⲙⲛⲡⲉϥⲁⲓⲙⲟ^{c}⁄ ⲙⲛⲛⲉϥϩⲟⲩ ⲙⲛⲡⲉϥⲥⲙⲟⲩ ⲧⲏⲣϥ, « Toute la cinquième partie de l'église et de la terre labourée (?) et de sa prairie et de son impôt foncier et de ses champs (?) et tout son revenu. » (De même KRU 76, 27).

6 ⲡⲙⲉⲣⲟⲥ, μέρος, τό [23] : la part (du revenu) : Ep 84, 13, c'est avec sa part de revenu que le prêtre Sévère paye la nourriture et l'équipement du chameau. En GM 242, une fois payés ces frais, le chamelier jure qu'il donnera au *topos* (du) désert la part qui lui revient et qui représente la moitié de son gain net. Il travaillera pour le *topos* sans négligence et il puisera de l'eau un jour par mois pour Apa *Ézéchiel* et Apa *Pdjôr ;* c'est un engagement très personnel qu'on ne retrouve pas dans les autres contrats avec les chameaux.

7 ⲡⲧⲟⲡⲟⲥ, τόπος, ὁ [24] : lieu saint.

7 ⲡⲧⲟⲡⲟⲥ ⲛ̄ϫⲁⲓⲉ : le *topos* (du) désert. Un nom de lieu connu peut être écourté. Dans les graffites coptes du temple d'Hathor [25], j'ai relevé trois façons d'écrire le nom du « saint Apa Isidore le martyr », au fur et à mesure que passe le temps. Depuis la version entière ⲙⲫⲁⲣⲓⲟⲥ ⲁⲡⲁ ⲓⲥⲓⲇⲱⲣⲟⲥ ⲡⲙⲁⲣⲧⲉⲣⲟⲥ, en passant par ⲙⲫⲁⲣⲓⲟⲥ ⲓⲥⲓⲇⲱⲣⲟⲥ ⲡⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ pour finir en abrégé ⲙⲫⲁⲣⲓⲟⲥ ⲏⲥⲏⲇⲱⲣⲟⲥ. Se pourrait-il que le « *topos* (du) désert » soit l'abréviation du ⲡⲧⲟⲡⲟⲥ ⲛ̄ⲁⲡⲁ ⲓⲱⲁⲛⲛⲏⲥ ⲙ̄ⲡϫⲁⲓⲉ, « le *topos* d'Apa Jean du désert », Ep 84, 2 ?

8 ⲡⲉⲧⲛⲁⲃⲱϥ, ⲃⲱϥ (ⲉⲃⲟⲗ) [26], verbe transitif : répondre de quelque chose par rapport à quelqu'un, dédommager quelqu'un. Ces sens ne conviennent pas ici, car le verbe y est employé d'une manière intransitive. Anne Boud'hors propose l'équivalent de « net » (au sens de « net d'impôt »), c'est-à-dire « tout ce qui sera libéré, dégagé, débarrassé » des taxes qui pourraient s'appliquer sur le bénéfice.

9 ⲕⲁⲧⲁⲫⲣⲟⲛⲏⲥⲓⲥ, καταφρόνησις, ἡ [27] : le chamelier s'engage à travailler pour le *topos* « sans négligence ». C'est une promesse du chamelier vis-à-vis du monastère : CO 221, 19-20 : ϫⲉⲛⲛⲉⲕⲕⲛⲕⲁⲧ[ⲁ]ⲫⲣⲟⲛⲏⲥⲓⲥ ⲛⲥⲱⲓ, « tu ne trouveras pas de négligence de ma part » ; CO 222, 6-7 : ⲛⲣⲧ[]ⲕⲁⲧⲁⲫⲣⲟⲛⲏⲥⲓⲥ ⲛⲥⲫ ., « tu ne [trouveras] pas de négligence en moi. »

10 ⲙⲟⲩϩ ⲙⲟⲟⲩ, puiser de l'eau fait partie du travail du chamelier : cf. BL Or. 6133 [28] : il y est demandé qu'on envoie trois chameaux au puits de l'Émir.

23 H. Förster, *Wörterbuch*, p. 514.
24 *Ibid.*, p. 814.
25 Ch. Heurtel, « Inscriptions coptes », inscriptions nos 22, 40, 49 et 52.
26 T.S. Richter, *Rechtssemantik,* no 23, p. 190-191.
27 H. Förster, *Wörterbuch*, p. 395.
28 W.E. Crum, *Catalogue of the Coptic Manuscripts in the British Museum*, Londres, 1905, no 1167, p. 493.

BIFAO 103 (2003), p. 297-306 Chantal Heurtel
Le serment d'un chamelier: O. Gournet Mourraï 242.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

12 ⲕⲉⲫⲁⲗ⁄, κεφάλαιον, τό [29] : point capital ou parole essentielle.

13-15 ⲛ̄ⲧⲁⲡⲣⲟⲥⲉⲭⲉ ⲉⲡⲕⲁⲙⲟⲩⲗ ϧⲉ ⲛ̣ⲛⲉⲓⲕⲁⲧⲁⲫⲣⲟⲛⲉⲓ ⲙⲙⲟⲩ : « je m'occuperai du chameau sans négligence. » C'est encore une expression consacrée, qu'on retrouve en CO 218, 6-8 : ⲛⲧⲁⲡⲣⲟⲥⲉⲭⲉ ⲉⲣⲟⲩ ⲛⲧⲁⲣϩⲱⲃ ϩⲓⲱⲩ ⲁϫⲛⲁⲁⲁⲩ ⲛⲕⲁⲧⲁⲫⲣⲟⲛⲏⲥⲓⲥ, « de m'en occuper et de travailler avec lui sans négligence » ; CO 219, 10-11 : ⲙⲡⲃⲁⲙⲟⲩⲗ ϩⲓ[]ϩⲱⲃ ⲛⲓⲙ ⲁϫⲛⲕⲁⲧⲁⲫⲣⲟⲛⲏⲥⲓⲥ, « [de faire travailler] le chameau sans négligence » ; CO 221, 4-5 : ⲉⲧⲣⲁⲡⲣⲟⲥⲉⲭⲉ ⲉⲣⲟⲩ ϩⲛⲧⲁⲃⲟⲙ ⲧⲏⲣⲥ, « de m'en occuper de toutes mes forces » ; CO 222, 4 : ⲡⲣⲟⲥⲉⲭⲉ [, « de s'occuper [du chameau] » ; CO 220, 7-8 : ⲉⲧⲣⲁⲡⲣⲟⲥⲉ[ⲭⲉ …]ⲛⲧⲉⲧⲉⲛϩⲏⲧ ⲙⲧⲟⲛ [, « de s'occuper [des chameaux] à votre satisfaction ». Le terme προσέχω [30] est utilisé aussi bien envers les chameaux, dont il faut s'occuper, qu'envers l'église CO 31, 11-12, ou l'autel CO 32, 7-8, qu'il faut servir.

15 ϩⲓⲙⲛ̄ⲧⲣⲉ ⲥⲛⲁⲩ ⲏ ⳟⲟⲙⲛ̄ⲧ : « produis deux ou trois témoins », n'est pas une expression courante, les verbes utilisés étant plutôt ϩⲉ ou ⲟⲛ- [31] « trouver », (ex. KRU 122, 48-50) : ϩⲉ ⲉⲙⲛⲧⲣⲉ ⲥⲛⲁⲩ ⲏ ⳟⲟⲙⲛⲧ… ; (ex. KRU 122, 20-22) : ⲟⲛⲙⲛⲧⲣⲉ ⲥⲛⲁⲩ ⲉ ⳟⲟⲙⲛⲧ…. Le nombre des témoins, en revanche, est constant.
(Tranche droite) ⲡⲁⲛⲁⳟ : « le serment » donne lieu à un engagement dont je n'ai pas trouvé l'équivalent malgré les exemples [32] utilisant ce mot, mais il existe une situation voisine de celle de notre chamelier, sous la rubrique ⲟⲛ-ⲙⲛⲧⲣⲉ [33], (ex. KRU 122, 29-31) : ⲉⲥⲧⲙⲟⲛⲙⲛⲧⲣⲉ ⲉⲫⲛϩⲟⲧ ⲉⲩⲛⲁϫⲓⲧⲥ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉⲡⲙⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲛⲥⲉⲧⲁⲣⲕⲟⲥ ⲙⲡⲁⲛⲁⳟ, « si elle n'a pas trouvé de témoin fiable on l'emmènera dans le lieu saint et on lui fera prêter serment. » En cas de manquement à son engagement envers le *topos*, le chamelier, escorté de deux ou trois témoins irait (ⲉⲏⲛⲁⲃⲱⲕ) dans un endroit approprié comme le *topos* et prêterait serment (ⲡⲁⲛⲁⳟ).

C'est le monastère (ⲡⲧⲟⲡⲟⲥ) qui est propriétaire des chameaux. Il engage par contrat un chamelier (le terme le plus fréquent est ⲑⲛⲟ⁄⁄, « louer »), qui va s'occuper (ⲡⲣⲟⲥⲉⲭⲉ) des chameaux et les faire travailler (ⲣ ϩⲱⲃ ϩⲓ-). « …Les récipiendaires devaient les employer au travail et veiller sur leur entretien. En général, la période de travail est définie dans le document, ce qui permet de supposer que l'emprunteur s'engageait à employer les chameaux pour le transport de divers produits au monastère [34]. » La durée du contrat est le plus souvent d'un an, cf. CO 218, 23-25 : ⲛⲧⲁⲣϩⲱⲃ ϫⲓⲛⲡⳟⲁ ⲛⲁⲡⲁ ⲙⲓϧⲁϩⲗ ⳟⲁⲡⳟⲁ ⲛⲁⲡⲁ ⲙⲓϧⲁϩⲗ, « à travailler de la fête de saint Apa Michael à la fête de la saint Apa Michael (suivante) ; dans l'ostracon de Leipzig nº 1611 [35], le chamelier reçoit un certain salaire pour une grande année, et un salaire moindre pour une petite année. En GM 242, en plus de son engagement à travailler avec le chameau pour le *topos*, le chamelier promet de puiser de l'eau, un jour par mois, pour les besoins de deux personnes. On peut penser que c'est pour

29 H. Förster, *Wörterbuch*, p. 410.
30 *Ibid.*, p. 689.
31 T.S. Richter, *Rechtssemantik*, nº 65, p. 220.
32 *Ibid.*, nº 9, p. 182-183.
33 *Ibid.*, nº 65, p. 220.
34 Wl. Godlewski, *Le monastère de Phoibammon*, Varsovie, 1986, p. 85, 86.
35 T.S. Richter, « Zwei Komposita… », *ZÄS* 125, 1998, p. 56-62.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

un an qu'il s'engage à apporter une fois par mois de l'eau aux deux anachorètes faisant retraite dans quelque grotte de la montagne thébaine. Par ailleurs, quoique dépendant du monastère, ces anachorètes en sont éloignés pour un certain temps (un an ?) ; et il était alors nécessaire d'ajouter cette précision. Si le nom d'*Ézéchiel* est bien attesté (quatre fois à Gournet Mourraï, une dizaine d'occurrences à Épiphane), celui de *Pdjôr* est inconnu. Existent ⲡⲁϫⲱⲗ PN [36] 38 et 69 et aussi ⲡϭⲱⲗ ou ⲡⲕⲱⲗ dont font état les listes de noms des recueils de Crum : CO 120, 6 ; CO 393, 3 ; ST [37] 145, 3 ; VC [38] 82, 9.

Les devoirs des deux parties varient selon les contrats, qui sont établis devant témoins. N'y aurait-il pas deux sortes de contrat ? Celui que rédige le chamelier (à la première personne du singulier) (ou qu'un scribe écrit à sa place), comme GM 242, CO 218, CO 220, CO 221 et probablement CO 222, et celui sur lequel le monastère consigne l'engagement du chamelier et les différentes clauses du contrat, comme CO 219, Ep 84 ou Leipzig 1611 ; dans ce second cas, ce sont les autorités du *topos* qui l'ont écrit : Victor prêtre et supérieur de Phoibammon (CO 219), le prêtre Marc pour Sévère, prêtre du *topos* d'Apa Jean du Désert (Ep 84) et Isaac, membre d'un *topos* (Leipzig 1611). On peut trouver à ces derniers un caractère un peu plus officiel, notamment au sujet du salaire (détaillé) ou de l'attestation des témoins.

Le contrat Ep 84 est très précis et enregistre aussi bien les cas de manquements du chamelier que ceux du monastère et leurs sanctions. Le document est rédigé, de sa main, par Marc très humble prêtre du *topos* de Saint-Marc l'Évangéliste de la montagne de Djémé (qui pourrait très bien être celui de Gournet Mourraï), le vingt-six *thoout*, en présence du *lachane* de Djémé. Sont témoins ce prêtre Marc, Élie prêtre et Sévère le prêtre d'Apa Jean.

Isaac (Leipzig 1611) s'engage à donner à son chamelier (comme salaire ?) vingt artabes de blé, vingt-cinq jarres de vin, une artabe de dattes et deux cruches de vin pour une grande année, seize artabes de blé, vingt jarres et deux cruches de vin si c'est une petite année.

Le chameau doit transporter vers le monastère le produit de ses récoltes (blé, orge, lin (?), fourrage, herbe sèche-*lapsane*, oignon). Suivant son importance, le *topos* fabrique huile, vin, vinaigre et condiments, tisse ses vêtements, dont il peut faire commerce, ou les fait faire à l'extérieur et le monastère fait rentrer toutes ces marchandises. On peut imaginer un va-et-vient constant, utilisant un ou plusieurs chameaux pendant un an. Le chameau porte normalement six artabes de blé, ce qui correspond environ à 180-200 kg [39]. Au moment de la moisson, le chameau doit transporter de lourdes charges pendant un laps de temps donné.

Parfois le chameau effectue la course qu'on demande à son maître, sans que sa charge soit maximale ; cf. O. Gournet Mourraï 174 (photo DM71-6-30/ DM72-4035-174) : « Voici trois artabes d'orge et deux mesures, et six mesures d'oignon et un *didiplon* de vinaigre ; je les ai envoyés ; fais les chercher par le chamelier… »

36 G. Heuser, *Die Personennamen der Kopten*, Leipzig, 1929, p. 38, 69.

37 W.E. Crum, *Short Texts from Coptic Ostraca and Papyri*, Londres, 1921.

38 *Id.*, *Varia Coptica*, Aberdeen, 1939.

39 N. Kruit, K. Worp, « Metrological Notes on Measures and Containers of Liquids in Greco-Roman and Byzantine Egypt », *APF* 45, 1999, p. 96-150, part. p. 147-148.

BIFAO 103 (2003), p. 297-306 Chantal Heurtel
Le serment d'un chamelier: O. Gournet Mourraï 242.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

On assiste aussi à des échanges : Victor a envoyé *Kalu* au sud, où se trouve Abraham (?), pour lui rapporter le *lakanê*. En échange (?) Abraham réclame un chameau de vin, par cet ostracon O. Gournet Mourraï 1102' (photo DM72-4045-1102') que rapporte un frère de ses frères.

D'après CO Ad 30, un chamelier (?) qui (1-2) a vendu des marchandises au *topos* de saint Apa Jean (et ?) Jacob, (10-14) « a payé dix artabes de blé pour le chameau et huit *likné* de bronze pour la nourriture du chameau ».

Les chameliers, des hommes comme les autres ? L'un demande la livraison d'un produit pour son propre usage, l'autre fait retraite dans un monastère :

O. Gournet Mourraï 1032 (photo DM72-4348-1032v [r°, 1 pièce]/ DM72-4349-1032 [v°, 1 pièce, aucune écriture]/ DM72-2964-1023r [2 pièces]) : « S'il te plaît, envoie-moi une mesure de cardamome !+ Joseph le fils de *Élisaios*, le chamelier de *Tménou*. »

O. 291339, provenant de la tombe d'Aménémopé TT 29 : l'évêque *Ézéchiel* demande à un groupe de frères d'aller trouver le chamelier *Psês* au sud, chez Apa *Turannos*, pour lui demander s'il est prêt à venir s'occuper des chameaux, après son année de retraite.

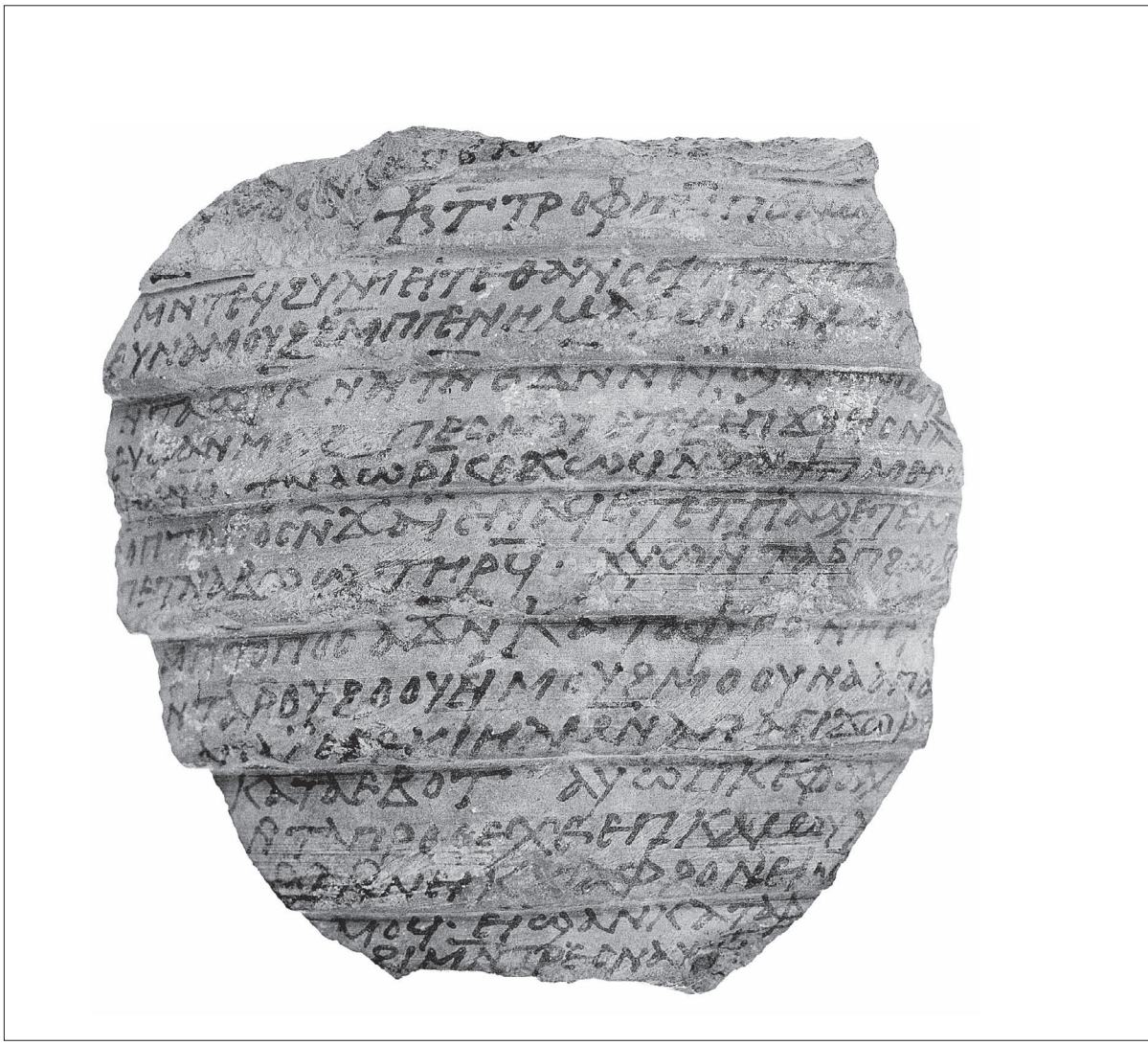
Sur l'ostracon GM 242 la déclaration émane d'un chamelier dont le nom n'est pas visible. C'est le contrat que garde le chamelier, alors que le contrat du type de celui d'Ep 84 était archivé au monastère d'Épiphane, où il a été trouvé ; monastère qui a très bien pu accueillir Sévère prêtre du *topos* d'Apa Jean du désert, propriétaire du chameau, le chamelier Phoibammon (qui serait reparti avec son contrat voisin de celui du GM 242), l'écrivain Marc prêtre de Saint-Marc l'Évangéliste, Victor le *lachane* de Djémé ; les prêtres Marc, Élie et Sévère étant témoins. On observe une grande parenté d'écriture entre ces deux documents : écriture penchée à droite, très soignée, lettres aérées, diacritiques. Surlignes droites, soit sur les deux lettres ⲘⲚ dans ⲘⲚⲧⲉⲩⲍⲩⲗⲏ (GM 242, 2) ou sur ⲍⲘ dans ⲍⲘⲡⲟⲩⲱⲫ (Ep 84, 4), soit un peu entre deux lettres comme sur ⲧⲏⲣⲫ (GM 242, 8) ou sur ⲧⲏⲣⲥ (Ep 84, 12) ; (on pourrait superposer les deux mots ⲧⲏⲣⲫ et ⲧⲏⲣⲥ). Surlignes convexes sur une lettre seule comme ⲛ, dans ⲛⲁⲗⲁⲉ (GM 242, 7) et dans ⲛⲧⲉⲕⲍⲟⲙⲟⲗⲟⲅⲓⲁ (Ep 84, 23). Et puis surtout des lettres de même forme : les ⲡ un peu carrés ; les ⲗ à long jambage droit sur lequel s'appuie le petit jambage gauche ; les ⲛ et les ⲏ bien équilibrés et identiquement barrés ; les ⲟ ovales ; les ⲱ ventrus, la première partie un plus large ; les ⲕ et les ⲭ identiques. Quelques lettres descendent sous la ligne, les ⲩ et à peine les ⲫ, les ⲧ, les ⲣ et les ⲫ, ce qui accentue la régularité des lignes. En fait les lettres sont alignées par rapport à leur niveau supérieur. Quant aux ⲙ, ils sont droits à quatre traits, le plus souvent, mais aussi souples à trois traits : ⲅⲉⲛⲏⲙⲁ, GM 242, 3 et ⲕⲁⲙⲟⲩⲗ, Ep 84, 12.

Il est quasi certain que c'est la même main qui a écrit sur les deux ostraca, celle de Marc prêtre du *topos* de Saint-Marc l'Évangéliste, à Gournet Mourraï. Il a rédigé le contrat officiel entre Sévère le prêtre du *topos* d'Apa Jean du Désert et le chamelier Phoibammon (Ep 84) et le contrat-mémo d'un chamelier qui confirme son travail pour le *topos* (d'Apa Jean ?) (du) désert (GM 242).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Comme le rappelle T.S. Richter [40], un groupe d'ostraca thébains provenant du monastère d'Épiphane, dont fait partie l'ostracon Ep 84, est de la première moitié du VII^e siècle. De plus, il relève la datation de l'époque de l'évêque Apa Abraham d'Armant, supérieur du monastère de Phoibammon, entre 600 et 610 environ, d'un autre groupe d'ostraca thébains trouvés sur place, auquel appartiennent notamment les ostraca CO 219 et 220, que nous avons cités au cours de notre enquête sur le chamelier de GM 242 qu'il serait possible, dans cette perspective de dater du début du VII^e siècle.

Fig. 1.



40 T.S. RICHTER, *Rechtssemantik*, p. 24.

BIFAO 103 (2003), p. 297-306 Chantal Heurtel
Le serment d'un chamelier: O. Gournet Mourraï 242.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net